Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-1_2026_4_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

N° délibération

Etait absent (0) :

1-2026 4 16

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

Objet : Programme voirie 2026 – attribution du marché de travaux

OBJET : Programme voirie 2026 – attribution du marché de travaux

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 mars 2026 autorisant le lancement d'une consultation du programme de voirie hors agglomération pour l'année 2026.
Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Candidat	Localisation		Prix (tranche ferme + tranche optionnelle)			Valeur technique du mémoire		Délai d'exécution	Notation globale	Classement
		TTC	Offre de base		Notation pondérée à 70 %	Notation sur 20	Notation pondérée à 10 %	Notation pondérée à 20 %		
			HT	TTC						
EUROVIA	Ploufragan	90 000,00 €	74 332,23 €	89 198,68 €	70	20	10	20	100,00	1er
SPTP	Ploufragan		79 239,40 €	95 087,28 €	65,67	20	10	20	95,67	3ème
COLAS	Loudéac		75 903,01 €	91 083,61 €	68,55	20	10	20	98,55	2ème
PIGEON	Hennebont		99 238,82 €	119 086,58 €	52,43	20	10	20	82,43	5ème
EIFFAGE	Yffiniac		92 603,68 €	111 124,42 €	56,19	20	10	20	86,19	4ème

Le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'offre de l'entreprise Eurovia (Ploufragan), pour un montant de 74 332,23 € HT (89 198,68 € TTC), intégrant la tranche ferme et la tranche optionnelle ;

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-1_2026_4_16-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/2026
- et de sa publication le 20/04/2026